



SORNAY, le 13.10.2011

MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY
Tél : 03.85.75.11.40
Fax : 03.85.75.41.35
E.mail : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 11 octobre 2011, à 20 H 30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 13.09.2011 est adopté à l'unanimité.

Excusés : COMPARET Ronald, FICHET David, MORIER Patrick, LANDRE Séverine, BOUDIER Laurent
Représentés : DAUTEL Arnaud par THIVANT Pierre
Secrétaire de séance : TERRIER Anne-Hélène

Le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :
- Point sur les travaux du SI de la Basse Seille
- Elaboration du bulletin municipal n°31

L'ajout de ces deux points est accepté à l'unanimité.
La séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

POINT SUR LES ENTRETIENS ANNUELS DES PERSONNELS

M. le Maire rappelle que les entretiens annuels pour le personnel communal ont eu normalement lieu dans le mois de septembre.

Mme TREFFOT et M. le Maire ont encadré ceux concernant le personnel féminin, le bilan étant plutôt positif. Certains membres du personnel demandent une demi-journée de formation par an pour les premiers secours (PSC1) afin de remettre à niveau leur formation dispensée en 2010-2011.

En ce qui concerne le personnel masculin M. le Maire était accompagné de M THIVANT. Ces entretiens ont permis notamment de recentrer le personnel sur les capacités et les tâches spécifiques de chacun.

CREATION POUR M. JEAN MARC MATHY DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A COMPTER DU 01.01.2012 (SOUS RESERVE D'AVIS FAVORABLE DE LA CAP)

M. le Maire expose à l'Assemblée que M. MATHY, adjoint technique de 2ème classe, titulaire, 11ème échelon, a été proposé pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à compter du 1^{er} janvier 2012. M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce point, le Conseil vote à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire).

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDD A COMPTER DU 01.02.2012 (REMPLACEMENT MME BIEVRE DEPART EN RETRAITE)

M. le Maire rappelle que la Commune de Sornay va procéder au recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour l'entretien de l'école maternelle suite au départ en retraite de Mme BIEVRE (à compter du 1^{er} février 2012). Les missions principales du nouvel agent seront le ménage régulier et de fond et le remplacement d'agents féminins titulaires des écoles, du restaurant scolaire ou polyvalents. L'Assemblée décide de la date de la commission de recrutement, et opte pour le mois de décembre.

NOUVEAUX EMPLOI DU TEMPS A COMPTER DU 26.09.2011 POUR 2 AGENTS

Le Maire rappelle la nécessité qui a prévalu durant l'année 2010-2011 de mettre en place deux services au restaurant scolaire dès la rentrée de septembre 2011 (nombre maximal de rationnaires très régulièrement atteint en 2010-2011), donc de modifier les horaires scolaires en conséquence puis de refondre les fiches de tâches d'une bonne partie des personnels communaux. Patricia TREFFOT, adjointe, rappelle qu'une réunion de tous les personnels a eu lieu le 11.05.11 pour présenter cette refonte des emplois du temps effectuant leurs activités aux écoles, au restaurant scolaire et/ou accompagnement des élèves (bus, à pied). Une réunion de bilan de cette mise en place s'est tenue après rentrée le 13.09.11 avec le bureau de la cantine scolaire. Les emplois du temps mis en place depuis le mois de septembre 2011 ont donc été revus d'un commun accord et réajustés pour deux employées communales à compter du 26.09.2011. Ce remaniement convient à la cantine scolaire, à la municipalité ainsi que visiblement aux agents. Il permet une meilleure continuité dans les services.

COURRIER DU CNFPT(Centre National de la Fonction Publique Territoriale) A PROPOS DE LA FORMATION DES AGENTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Le Maire propose à l'Assemblée de prendre connaissance du courrier du CNFPT informant que, pour une question budgétaire consécutive à l'adoption par le Parlement de l'abaissement de la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%, la diversité, le volume et la qualité des formations proposées aux agents devraient donc être remis en cause fortement. Le CNFPT par l'intermédiaire de son courrier demande à l'Assemblée délibérante de la Commune de Sornay que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. Le Conseil vote pour avec deux abstentions.

POINT SUR SERVICES PERISCOLAIRES SUITE A LA RENTREE ET A LA MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES (GARDE MIDI / BUS)

M. le Maire présente la feuille des horaires de départ et d'arrivée du bus scolaire, après quelques réajustements, notamment le fait d'avoir la permission de son employeur RSL pour l'accompagnatrice de monter dans le bus dès son arrivée sur le parking (gain de quelques précieuses minutes pour une arrivée des enfants dans leur école respective dans les temps).

La mise en place des nouveaux horaires de fin de ménage quotidien à la cantine pour raison d'économies budgétaires est validée, chacun ayant trouvé la bonne organisation pour respecter ces emplois du temps.

M. le Maire demande au Conseil de prendre connaissance d'une lettre adressée par l'Association de la cantine scolaire annonçant le transfert total de sa responsabilité - à l'égard d'enfants qu'elle exclut de la cantine pour faute d'impayés - sur la seule municipalité. Le ressenti de l'Assemblée est plutôt négatif, trouvant ce procédé unilatéral excessivement directif et ceci sans concertation ni transmission d'éléments pouvant aider les élus à la résolution des problèmes posés par ces situations d'impayés que regrette bien évidemment le Conseil.

Le Maire propose d'élaborer un projet de lettre réponse, en rappelant les statuts et les responsabilités de chacun dans la prise en charge des enfants dans le cadre de la cantine. Une réunion se tiendra le vendredi 14 octobre entre la Municipalité et les membres du bureau de la cantine à l'initiative de la municipalité, afin de mettre en place un protocole adapté reprenant toutes les propositions des membres du conseil municipal qui ont largement débattu sur cette question. L'Assemblée a bien insisté sur le fait qu'aucun enfant, aucune famille ne doit se trouver stigmatisé(e) aux yeux de la communauté éducative de Sornay et que chacun puisse bénéficier d'un maximum de règles d'arrangement possible des situations de paiement difficiles, dans le dialogue direct et le devoir de présenter un repas à tout enfant inscrit à la cantine rentrée scolaire et s'y présentant.

ELABORATION DU BULLETIN MUNICIPAL N° 31 DE DECEMBRE 2011

L'Assemblée décide du calendrier pour l'élaboration du bulletin municipal de décembre. Une première réunion de concertation pour le choix des thèmes et des reportages est prévue le mercredi 19 octobre à 20h30. Le Maire précise que pour bien faire les articles devront parvenir au secrétariat au plus tard le jeudi 3 novembre et ce pour pouvoir assurer en distribution du bulletin entre le 23 et le 30 décembre 2011, les délais de mise en page, de relecture puis d'impression l'imposant.

PROPOSITION DE CADRE D'UTILISATION DE LA SALLE A VOCATION SOCIO CULTURELLE PAR LES ASSOCIATIONS HABITUELLEMENT UTILISATRICES.

M. le Maire rappelle qu'une réunion avec toutes les associations et personnes utilisatrices de la salle socio culturelle a eu lieu le mercredi 28 octobre. Suite à cette réunion, un plan de rangement des divers matériels stockés

dans la salle a été élaboré. Ce plan a été distribué à toutes les associations et affiché à la salle. Ce plan sera définitivement adopté le lundi 24 octobre, modifié ou tel quel, après avoir pu profiter du ressenti des utilisateurs.

De plus, la succession des temps d'utilisation a été rediscutée, notamment pour ceux du vendredi en fin de journée, en même temps que les modalités d'entretien quotidien datant de fin 2008-début 2009 ont pu être saluées.

POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 22/09/2011

M PELLIGAND, adjoint, présente la situation financière au 22 septembre 2011, plutôt favorable compte-tenu de la gestion de rigueur mise en place. La situation financière est sensiblement la même que l'an passée à cette époque malgré environ 10.000 € de plus de frais d'entretien et de réparation des matériels roulants en 2011 par rapport à 2010, à date comparable.

RESULTAT DE LA CONSULTATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Suite au lancement d'une consultation des offres d'assurances sous forme d'un marché à procédure adaptée, M. PELLIGAND a reçu la visite de plusieurs compagnies d'assurance (AXA, AGF et GROUPAMA) qui ont fait des propositions. M. PELLIGAND présente à l'Assemblée un tableau comparatif des différents devis avec des prestations demandées comparables. M. le Maire demande au Conseil d'en prendre connaissance et d'en délibérer. L'Assemblée adopte à l'unanimité le devis de la compagnie d'assurance Groupama pour un montant annuel de 8.907 € dès 2012 contre 13.725 € payés pour 2011 (économie pour la commune de 4.818 €/an).

ETUDE DE DEVIS

M. le Maire présente le devis CANNARD pour le remplacement des ampoules au stade municipal pour être en conformité au niveau de l'éclairage suite à la visite négative de fin septembre 2011. L'Assemblée décide de continuer la consultation de devis auprès d'autres entreprises.

La machine à glaçons du Foyer Rural étant hors service, un devis à l'entreprise CPC FROID a été demandé. Le Conseil en prend connaissance et décide d'accepter à l'unanimité ce devis de 1000 € HT pour le remplacement comprenant livraison-installation de la machine à glaçons.

ACHAT D'UNE MACHINE A LAVER POUR L'ECOLE MATERNELLE

M. le Maire informe le Conseil de l'achat d'une machine à laver pour l'école maternelle en remplacement de l'ancienne, hors de service, pour un montant de 365 € TTC. Ce matériel peut être inscrit à l'inventaire communal.

LETTRE DE M. CHAINTRON CONFIRMANT L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

L'Assemblée prend connaissance de cette lettre informant que le Conseil Général de Saône-et-Loire, lors de la Commission Permanente du 09 septembre 2011, a octroyé une aide départementale de 1.706 € à la commune au titre du produit 2011 des amendes de polices pour le création d'un cheminement piétons au niveau de la rue des Ecoles, de celle du Clos des Jardins et de la route de Branges.

POINT SUR LES TRAVAUX DU SI BASSE SEILLE

M. André MASSOT reçoit la parole pour faire le point sur les travaux du SI BASSE SEILLE. L'installation d'une vingtaine d'échelles limnométriques est prévue, financée par le syndicat. Entre autres, il est prévu l'implantation d'une échelle vers le Château Joly, d'une à la « Vaivre », d'une chez M. DRAPIER et d'une autre sur la Commune de Branges au niveau du parking de la boucherie. Ces échelles permettront de vérifier le niveau d'eau afin d'avertir ou de rassurer la population en période de crue.

Au niveau des plantations vers l'écluse le bilan est positif, on constate 95 % de reprise des arbustes plantés.

Il est également prévu de procéder au nettoyage des berges en coupant les grosses branches qui risquent de tomber en emportant avec elles arbre et partie de berge. Le syndicat cherche ainsi à voir les racines fortifiées.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA CCCL (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LOUHANS)

Sans remarque particulière, le rapport de la CCCL est adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE DE LA CDAC (COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL)

L'Assemblée prend connaissance du document. M. le Maire émet un simple regret sur le fait que le moratoire décidé par l'ensemble des Communes du Canton de Louhans n'ait été respecté compte-tenu du travail et du sondage coûteux pour une éventuelle future zone commerciale intercommunale, projet pouvant répondre à l'ensemble des aspirations de la population du canton. Le Conseil prend acte du résultat du vote de cette CDAC.

LA SAUR CONTRAT D'AFFERMAGE SERVICE ASSAINISSEMENT ARRIVE A EXPIRATION LE 31/12/2011

M. le Maire rappelle que, par contrat, la Commune a confié à la société LA SAUR l'exploitation de son service d'assainissement, ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2011. Deux choix s'offrent alors à la Commune : une délégation de service ou une régie. LA SAUR propose un avenant au contrat actuel afin de permettre un délai suffisamment long pour, éventuellement, faire préparer l'établissement d'une nouvelle délégation de service. Le Maire propose dans un premier temps un rapprochement avec la mairie de Branges (qui est en régie) pour établir un tableau comparatif des points positifs et négatifs du système en régie et d'une délégation de service, ainsi que l'économie réalisée, la surcharge de travail incombant alors aux services municipaux dans la cadre d'une régie.

SYNTHESE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER TECHNIQUE ET DES DOSSIERS DE FINANCEMENT DES BALADES VERTES

M. le Maire présente le tableau de financement détaillé des Balades Vertes « La Sornay-Seille », le total des subventions représentant 32.714,74€ HT. Il reste à la charge de la Commune 8.665,02€ HT. M. le Maire informe d'une nouvelle réunion du Conseil des Sages le 21 octobre 2011 à 09 h en mairie pour finaliser les devis jeux et matériaux et peaufiner le contenu des tables thématiques.

PRESENTATION DU PROJET PADD (PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

La présentation est repoussée pour l'instant, les 1ères modifications du bureau d'étude NATURA n'ont pas été communiquées. M. le Maire rappelle toutefois qu'il doit être adopté 2 mois avant l'adoption du PLU.

PRESENTATION DU PROJET DE DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS) PAR LE MAIRE ET LES ADJOINTS

L'Assemblée prend connaissance du projet de DICRIM établi par le Maire et ses Adjointes dans le cadre plus global de rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours depuis 2009 et entré en phase finale. L'Assemblée est invitée à émettre des remarques sur le DICRIM et les soumettre d'ici le prochain conseil du mois de novembre. Ce projet pourra alors être validé par le Conseil. Une réunion de finalisation est prévue le jeudi 13.10.2011 entre Maire, Adjointes et André MASSOT, tous les 6 membres de cette commission.

COMPTE RENDU CCAS

Le Conseil prend connaissance du compte rendu de la commission du CCAS du 20.08.2011 et notamment la création et la mise en place de l'aide au transport.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance d'informations, courriers et comptes-rendus divers.

Notamment, en marge de l'ordre du jour et sans pouvoir s'autoriser à prendre partie sur cette question largement débattue, il prend acte de la décision des seuls conscrits de ne pas retenir le boucher-traiteur de la commune pour l'organisation du banquet annuel de janvier 2012. L'Assemblée espère que cette manifestation d'envergure pourra continuer à bénéficier d'une bonne qualité d'organisation et de restauration, sous la direction des conscrits.

Le Maire de SORNAY,

Julien PRUDENT